

Christian de Montlibert

Centre de Recherches et d'Etudes en Sciences Sociales, Université Marc Bloch, Strasbourg

## LA MISE AU PAS DES JEUNES SALARIES

Que le chômage soit le résultat non d'effets économiques ou de circonstances conjoncturelles mais bien d'une politique décidée par le patronat international et, dans une certaine mesure, acceptée par les gestionnaires de l'Etat est évident dès que l'on ne se contente pas d'examiner la situation à un moment donné mais que l'on introduit une dimension temporelle à même de permettre de saisir des invariants. En effet, malgré les diverses mesures gouvernementales (qui, pour chacune, n'ont permis que quelques embauches<sup>1</sup>) et les stratégies patronales (qui créent surtout des postes de travail à temps partiel et des emplois temporaires), le chômage des jeunes demeure. Comparer la situation actuelle avec celle d'il y a environ vingt ans permet donc de mettre au jour les rapports des forces qui structurent les rapports sociaux.

Les chiffres du chômage des jeunes disponibles il y a 20 ans — même si nombre d'entre eux, obtenus à partir d'informations incomplètes (du fait des procédures et des catégories utilisées) sous-estimaient l'ampleur du phénomène — montraient déjà qu'il ne pouvait s'agir d'une addition de cas particuliers. Ainsi, en 1976, la part des jeunes de moins de 25 ans représentait approximativement 32% des chômeurs en Belgique, 38% en France, 36% aux Pays-Bas, 44% en Grande-Bretagne, 34% en Italie, 29% en Allemagne. Dans l'ensemble de ces pays (malgré des dates différentes), la part des jeunes se situait (en tendance) aux environs du tiers. La situation, il est vrai, avait évolué rapidement entre 1967 et 1977 : le nombre de jeunes au

chômage avait été multiplié par approximativement 6 en Belgique, par 7 en Allemagne, par 9 en France, par 5 en Grande-Bretagne. On se trouvait donc en présence d'un chômage des jeunes en fort accroissement. Ce chômage durait de plus en plus longtemps : si les pourcentages pour moins de trois mois diminuaient de 1974 à 1976, les pourcentages pour plus de six mois augmentaient régulièrement. Ce chômage frappait aussi plus les femmes que les hommes. C'était là un phénomène général puisque la part des jeunes femmes représentait, à l'époque, 68% des jeunes chômeurs de Belgique, 64% en France, 40% en Grande-Bretagne, 50% en Allemagne ; à niveau d'études égal, les femmes avaient d'ailleurs plus de difficultés à trouver un emploi : 24% des femmes ayant préparé un CAP ou BEP n'avaient pas d'emploi, contre 17,4% des hommes munis des mêmes diplômes. Les différences régionales à l'intérieur d'un pays étaient aussi très sensibles.

Ce chômage affectait plus les jeunes non diplômés que les jeunes ayant bénéficié d'études longues. "Le chômage touche en effet essentiellement des personnes non qualifiées écrivait un statisticien. 71,5% de la population disponible à la recherche d'un emploi de moins de 25 ans, en 1968, n'ont aucun diplôme de formation professionnelle et parmi eux 83%, n'ont aucun diplôme de formation générale ou uniquement un certificat d'études primaires... De même, les non-diplômés sont proportionnellement plus nombreux parmi les chômeurs que parmi les actifs..."<sup>2</sup>. Par voie de conséquence, les étudiants diplômés de l'enseignement supérieur étaient moins exposés que les autres jeunes au risque du chômage. Certes, ils étaient affectés eux aussi, mais dans une proportion moindre : en 1974, on ne comptait en France que 6,6% de chômeurs parmi les jeunes possédant un diplôme supérieur au baccalauréat ; de même, les diplômés ne représentaient que 3% environ des jeunes inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi. Comme on sait que

<sup>1</sup> Pour une étude de l'effet de ces mesures voir par exemple Aucouturier A.L., Gelot D., Les dispositifs pour l'emploi et les jeunes sortant de scolarité : une utilisation massive, des trajectoires diversifiées. *Economie et statistique*, 1994, n° 277-278, p. 75-93.

Magnac Th., Les stages et l'insertion professionnelle des jeunes : une évaluation statistique. *Economie et statistique*, 1997, n° 304-305, p. 75-94.

Werquin P., 1986-1996 : dix ans d'intervention publique sur le marché du travail des jeunes. *Economie et statistique*, 1997, n° 304-305, p. 121-135.

<sup>2</sup> Delcourt Cl., Les jeunes dans la vie active. *Economie et Statistique* 1970, n°18.

les systèmes scolaires sont socialement sélectifs, introduisant, bon gré mal gré, des inégalités d'accès aux filières conduisant aux formations longues entre les enfants des diverses classes sociales et ceci, au détriment des jeunes des classes populaires, partout les différences sociales d'accès aux filières les moins sensibles au chômage sont fortes<sup>3</sup>, aussi le chômage affectait-il, avant tout, les jeunes les plus vulnérables parce qu'appartenant aux familles déjà précarisées des classes populaires. Cette relation qui liait fréquence du chômage et situation sociale se trouvait confirmée par des données obtenues auprès des catégories plus favorisées d'étudiants : en effet, à niveau d'études égal, les jeunes étudiants de milieu modeste avaient de plus grandes difficultés à trouver un emploi que leurs condisciples de milieu social plus aisé. Tout laissait donc penser qu'après une période de plein emploi, le chômage redevient une éventualité probable de la vie des classes populaires. Au plus mauvais moment, ce chômage pouvait s'étendre à d'autres catégories à leur tour fragilisées (étudiants des disciplines peu valorisées, jeunes femmes des classes moyennes, etc.), mais cette extension ne venait qu'en une seconde phase et présentait plus facilement un caractère transitoire.

Vingt ans plus tard, les données que l'on peut obtenir sur le chômage des jeunes restent sensiblement les mêmes (après avoir reculé vers 1991, le chômage des jeunes s'est accru de 1992 à 1995). La longue durée demeure<sup>4</sup>, les femmes en sont plus affectées que les hommes<sup>5</sup>, les non diplômés sont plus souvent au chômage que les diplômés (le taux de chômage des non diplômés est passé de 8% à 35% alors que celui des bacheliers passait de 5% à 19% et celui des diplômés de l'enseignement supérieur de 4% à 12%),

<sup>3</sup> Capdevielle Y., Grapin P., L'insertion professionnelle à la sortie du système scolaire, *Economie et Statistique* 1976, n°81-82.

<sup>4</sup> Meson M., Minni Cl., Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans. *Economie et Statistique*, 1995, n°283-284, p. 9-31.

<sup>5</sup> Marry C., Fournier Mearelli I., Kieffer A., Activités des jeunes femmes : héritages et transmissions *Economie et Statistique*, 1995, n°283-284, p. 67-79.

parmi les titulaires d'un diplôme on constate de fortes différences entre les filières valorisées et les filières dévalorisées (tout montre en effet que leur rendement est très variable), les effets de la désindustrialisation étant inégalement répartis, les régions sont toujours diversement affectées : les réorganisations du capital (achat d'entreprises, créations ou fermetures d'établissements filialisés, etc.) déterminent fortement la probabilité de chômage<sup>6</sup>. Enfin, la logique sociale qui veut que les enfants des classes populaires, et particulièrement des immigrés qui sont aussi, le plus souvent, peu qualifiés, soient moins longtemps scolarisés, ou plus souvent scolarisés dans des filières à faible rendement professionnel, donc plus souvent affectés par le chômage, est toujours à l'œuvre<sup>7</sup>. Ainsi le risque de connaître le chômage ou le sous-emploi, aujourd'hui comme il y a vingt ans, augmente au fur et à mesure que l'origine sociale est plus populaire, c'est-à-dire au fur et à mesure que diminuent les chances d'une formation et que s'ajoutent les handicaps (à niveau d'étude égal et à profession comparable du père, la probabilité de réussite scolaire est la même quelle que soit la nationalité des parents, la probabilité d'être embauché décroît par contre avec l'origine étrangère des ascendants). La pression sociale à l'œuvre, au-delà de la diversité des situations et de l'hétérogénéité même des trajets, respecte finalement une seule logique qui conduit les plus vulnérables, les moins scolarisés, les moins utilisables, c'est-à-dire les plus démunis de capital culturel, social et économique, à être aussi les plus nombreux à connaître le chômage. Ce qu'on appelle chômage des jeunes est, en fait, un chômage de fils et filles de membres des classes populaires.

Cette permanence des caractéristiques du chômage des jeunes permet de mieux saisir les rapports des forces à l'œuvre. Tout est venu vérifier l'interprétation qu'on pouvait énoncer vers 1980, selon laquelle les jeunes

<sup>6</sup> Sneessens H., Persistance du chômage, répartition des revenus et qualifications. *Economie et Statistique*, 1995, n°287, p. 17-25.

<sup>7</sup> Goux D., Maurin E., Démocratisation de l'école et persistance des inégalités. *Economie et Statistique*, 1997, n°306, p. 27-39.

des classes populaires subissaient les effets et contrecoups de prises de positions à leur rencontre : ils formaient, aux yeux de nombre de chefs d'entreprise une main-d'œuvre dont on craignait les remises en cause ou plus simplement les difficultés d'adaptation. Nombre d'entre eux voyaient dans telle ou telle catégorie de jeunes qui se présentaient à l'embauche, dans une tenue et avec un langage différent de ceux de leur père, des « marginaux », « inaptes », « contestataires » ou « tire au flanc » et s'efforçaient de réduire les risques en choisissant des travailleurs bien acclimatés aux rythmes et aux normes des entreprises. En somme, le chômage, s'appuyant sur un scepticisme quant aux capacités de l'école à assurer l'encadrement idéologique des jeunes, devait susciter le développement de stratégies plus fermes de contrôle social. Un des effets du chômage est bien, en effet, de permettre aux directions d'entreprise de sélectionner plus précisément les attitudes idéologiques des jeunes embauchés en attendant d'eux qu'ils manifestent un esprit individualiste et non une solidarité avec les membres de leur bande ou avec leur groupe d'atelier, leur acceptation du management participatif et non une adhésion syndicale et à fortiori un engagement militant. Les files d'attentes étant bien fournies, il est devenu possible de choisir : dans ces conditions, les intérimaires qui font preuve de "mauvais esprit" n'ont aucune chance de voir leur emploi reconduit et, à fortiori, d'obtenir un contrat à durée indéterminée<sup>8</sup>.

D'autre part, dès 1980, le patronat craignant les "difficultés à licencier" n'embauchait que la main d'œuvre indispensable et s'efforçait d'amortir les à-coups de la conjoncture par le recours au travail temporaire. Cette prise de position, qui conduisait à renvoyer les jeunes des classes populaires vers le travail intérimaire (*"cela leur permettra, avec le changement d'entreprises, d'acquérir une expérience professionnelle plus variée"*), était bien souvent une rationalisation à posteriori, qui cachait une volonté de ne pas investir dans l'apprentissage et de faire pres-

sion sur l'État pour obtenir des allègements de taxes et surtout de réglementation du travail. Tout se passait déjà comme si les conséquences du chômage des jeunes peu qualifiés scolairement autorisaient le développement d'une segmentation du travail<sup>9</sup>. Plus vulnérables<sup>10</sup>, ces jeunes supportaient l'instabilité et y jouaient un rôle particulier d'adaptation aux variations des exigences économiques : d'autant plus facilement licenciés qu'ils étaient, étant donné leur nombre, plus aisément remplaçables<sup>11</sup>, ils permettaient le développement d'un marché du travail parallèle, leur présence étant structurellement nécessaire au développement du profit de l'économie des pays industrialisés. Leur présence permettait aussi les restructurations d'entreprises et les partages entre les grandes entreprises soucieuses de s'assurer un noyau de personnel stable et les plus petites, placées dans un état de dépendance, qui devraient faire appel aux travailleurs les plus vulnérables. Encore une fois, cette analyse s'avère amplement vérifiée quelques vingt ans plus tard. Non seulement les futurs ouvriers ou employés sont maintenus en attente d'emploi — ce qui les oblige à rabattre de leurs exigences — mais encore nombreux sont ceux qui, pourtant fortement sélectionnés — ce qui réduit d'autant les frais de formation — doivent connaître un déclassement à l'embauche et se contenter d'emploi d'intérimaires ou parfois, et au mieux, de contrat à durée déterminée, ce qui ne peut que les inciter à accepter la flexibilité et la disponibilité qu'on exige d'eux.

Le déclassement est devenu, en quelque sorte, une technique de gestion et surtout de domination du personnel<sup>12</sup>. En effet, si le chômage des jeunes était, vers 1980, la partie la plus visible d'un phénomène de sous-emploi et de déqualification, il l'est encore

<sup>8</sup> Gorgeu A., Mathieu R., Pialoux M., *Organisation du travail et gestion de la main-d'œuvre dans la filière automobile*, Centre d'études de l'emploi, Paris, 1918.

<sup>9</sup> Destefanis H., Vasseur A.M., *Le fonctionnement d'un marché du travail local*, Cahier du Centre d'études de l'emploi.

<sup>10</sup> Ledrut R., *Sociologie du chômage*, Paris, PUF 1966

<sup>11</sup> Michon F., *Chômeurs et chômage*. Paris, PUF 1975

<sup>12</sup> Forgeot G., Gautié J., *Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement*. *Economie et Statistique*, 1997, n°304-305.

plus aujourd'hui. L'augmentation de la précarité du salariat, accompagné de processus de déqualification, permettant le développement d'emplois temporaires sous des formes diverses, est devenue aujourd'hui quasi généralisée. La déqualification déjà perceptible (avec un diplôme supérieur au baccalauréat, les chances d'obtenir un premier emploi de cadre ont diminué ; avec un baccalauréat, la probabilité d'être embauché comme cadre moyen a diminué, elle aussi, alors que la probabilité de devenir employé a augmenté ; avec un CAP, la probabilité d'être embauché comme ouvrier qualifié a baissé à son tour), est même devenue une technique de gestion du personnel, ou plus précisément un moyen pour renforcer la domination sur le travail. La possibilité de trouver un emploi ne se fait qu'au prix d'un déclassement ; en même temps, l'emploi temporaire proprement dit s'est généralisé par une multiplication des auxiliaires, vacataires, contractuels dans les services publics et un développement des stages, des emplois à durée déterminée et de l'intérim dans le secteur privé. Corrélativement, le sous-emploi dans des tâches variées, multiples, périphériques, mal rémunérées, contraignantes, peu soumises aux contraintes de la législation du travail connaît une hausse sensible.

Enfin, les directions d'entreprises ont trouvé, avec le chômage des jeunes, un moyen d'action et de pression sur l'école. En effet, les possesseurs de titres scolaires pouvaient prétendre à une qualification justifiée par leur savoir, ce que les entreprises, qui ont toujours défini les qualifications à partir des exigences des postes de travail, n'ont jamais accepté, car c'eût été mettre radicalement en cause l'organisation du travail qui est la base matérielle de leur pouvoir. Tout laissait penser, dès 1980, que, grâce au chômage des jeunes, la définition des qualifications jusqu'alors adossée au savoir et aux savoir-faire scolaires serait subordonnée aux exigences de l'organisation et de la division hiérarchique du travail.

Les pressions sur l'école ont donc été considérables et ont abouti : il suffit encore une fois de comparer les effets différenciés du chômage sur les élèves sortis des différentes

filières pour le constater. Dans les sections de l'enseignement technique où, dès 1975, l'objectif de polyvalence était recherché, le niveau de connaissances atteint était souvent supérieur à ce que la pratique professionnelle exigeait, (ce qui pourrait entraîner chez les possesseurs de ces titres des prétentions à plus d'autonomie incompatibles avec les exigences de l'organisation du travail), aussi, tout s'est passé comme si les difficultés d'embauche avaient permis de modifier et de rabaisser l'image que les jeunes qualifiés pouvaient avoir d'eux-mêmes en leur rappelant que leurs désirs ne sauraient s'opposer aux volontés qu'impose une organisation scientifique du travail toute-puissante. Dans les sections où l'adaptation immédiate aux contraintes des postes de travail est privilégiée, l'écart entre les normes et les pratiques de l'école est nettement plus réduit (au sortir de l'enseignement technique le travail ne devait pas apparaître comme un monde étrange), aussi le chômage des jeunes y prend-il une toute autre signification : dans ce cas, la menace permet de contraindre les jeunes embauchés à interioriser des rythmes de travail soutenus. Dans les sections les plus défavorisées enfin, où l'échec, les difficultés, les inadaptations, les refus, les conflits s'accumulent et s'ajoutent les uns aux autres, le chômage, vécu comme une expérience banale (ce n'est d'ailleurs pas parce que ces jeunes sont chômeurs qu'ils sont relégués dans un mode de vie où les périodes de "petits boulots" succèdent aux périodes de chômage, mais bien parce qu'ils occupent les positions les plus dominées de l'espace social qu'ils sont soumis à ces conditions de vie), permet aux entreprises de maintenir, au plus bas, le prix de la force de travail.

Vingt ans plus tard, la pression que les dirigeants du champ économique exercent sur le système scolaire est donc devenue une réalité. Non seulement la compétence (notion mal définie s'il en est) a remplacé la qualification<sup>13</sup> obtenue par une certification scolaire (définie à partir de critères opération-

<sup>13</sup> Dugué E., La gestion des compétences : les savoirs dévalués, le pouvoir occulté. *Sociologie du Travail*, 1993, N°3.

nels sur l'ensemble du territoire), mais encore les entreprises créent-elles leur propre diplôme<sup>14</sup> et surtout une formation continue qui leur est spécifique, très éloignée des ambitions d'une culture pour tous des débuts de l'éducation permanente, obligeant ainsi l'enseignement<sup>15</sup>, (surtout pour le moment l'enseignement technique), à répondre à leurs attentes en anticipant les besoins qu'on leur suppose.

Ainsi, tout montre que la précarisation du travail est une des conditions nécessaires, non seulement au renforcement d'une soumission aux effets rentables, mais aussi une condition suffisante pour susciter, même en s'en défendant, une participation à cette exploitation.

---

<sup>14</sup> Verdier E., *L'action publique en matière de formation professionnelle et les grandes entreprises*. Nantes, Colloque, 1997.

<sup>15</sup> L'école, on le comprend ne peut donc pas être tenue pour responsable du chômage des jeunes : celui-ci est plus engendré par les transformations socio-économiques des sociétés industrialisées sommées aujourd'hui de s'insérer dans une dynamique néolibérale de soumission aux injonctions des marchés financiers. Qu'on exige de l'école qu'elle s'adapte aux besoins de l'économie est une absurdité : les besoins des entreprises, en effet, sont trop mobiles, impliquent des exigences formulées dans le court terme, visent trop directement des postes de travail définis par des critères propres à chaque organisation pour permettre une élaboration de contenus conformes aux visées éducatives. Bien plus, l'école, en contribuant à l'élaboration des qualifications professionnelles et surtout à l'obtention d'un niveau de connaissances générales suffisant, protège plutôt de la déqualification et du chômage, en facilitant les conversions ultérieures, la répétition du discours sur l'inadaptation de l'école, les mesures ministérielles prônant l'adaptation aux besoins des entreprises, la crainte développée par les enseignants que les élèves soient sans emploi et, peut-être plus encore, leur souhait de montrer aux entreprises qu'ils étaient non seulement à même de répondre aux problèmes techniques mais le plus souvent de les anticiper ont conduit nombre de sections de l'enseignement technique à former des élèves plus adaptés aux exigences néolibérales que les directions des entreprises ne le pensaient possible.